



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000940

**Séance du lundi 21 décembre 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** Amagny : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Sarge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETTJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Édouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chauconne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche Ioz Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Talfenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

**Étaient absents :** Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL Franois : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

**Mandataires :** E. SASSARD, C. TISSIER, J.-J. DEMONET, H. AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

**Objet :** Budget annexe de la gestion des déchets 2010

## Budget annexe de la gestion des déchets 2010

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

### Résumé :

Le projet de budget 2010 repose pour une grande part sur les grands principes du projet de mandat en matière de gestion des déchets, adoptés par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 21 octobre 2008.

Les grandes lignes de ces principes ont été rappelées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2010 et de l'étude du PPIF 2010/2015, lors de la séance du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009.

### **I. Rappel des éléments essentiels du projet de mandat**

Déroulement du projet en deux phases :

- dispositif transitoire jusqu'au 1er janvier 2012 (prolongeable à 2014) :
  - o minimiser les changements opérationnels pour l'utilisateur,
  - o déterminer une sectorisation plus efficace pour bénéficier des effets d'échelle communautaire,
- dispositif pérenne (durée 6-10 ans) optimisé :
  - o adaptation des modalités de collecte à la typologie d'habitat,
  - o adaptation de la tarification à chaque niveau de service.

Distinguer deux composantes du projet, menées en parallèle :

- composante préparation pilotée par la Direction Gestion des Déchets :
  - o uniformisation des modalités de tri,
  - o généralisation d'une conteneurisation standardisée,
- composante optimisation confiée à un groupement d'expert (AMO) :
  - o études technico-économiques : proposition de dispositifs,
  - o intégration d'un logiciel métier : optimisation des tournées et pilotage,
  - o appui organisationnel sur le pilotage du dispositif.

### **II. Présentation du projet de budget par section**

#### A/ Section Investissement

##### ***1. Les dépenses (1 377 K€ en 2010 contre 1 426 K€ en 2009)***

###### *a) Poursuite de l'intervention d'une Aide à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO)*

Les crédits nécessaires au recours à une AMO pour mener à bien le projet de gestion des déchets dont les grandes lignes sont rappelées en introduction ont été prévus au projet de budget 2010 pour un montant de 60 K€. Le coût global de cette AMO qui a débuté en 2009, doit se dérouler sur plusieurs exercices et s'élève globalement à 330 K€.

b) Les acquisitions de bacs roulants et de point d'apport volontaire (540 K€ pour 2010 contre 600 K€ en 2009)

Les crédits prévus permettent :

- la poursuite de l'opération de conteneurisation en vue d'harmoniser les modalités de collecte des déchets sur l'ensemble du Grand Besançon,
- de faire face au renouvellement normal pour raison de vétusté, des conteneurs et PAV en place sur le territoire de la CAGB,
- la dotation en bacs roulants des nouveaux résidents et l'installation de nouveaux PAV en fonction des nouvelles zones à urbaniser,
- le montant des indemnités (70 K€) qui sera proposé aux usagers qui ont fait l'effort financier d'acquiescer un conteneur et qui accepteront de le rétrocéder au Grand Besançon.

c) L'acquisition de matériel roulant (560 K€ pour 2010 contre 540 K€ en 2009)

La prévision permet le renouvellement normal du matériel actuellement en fonctionnement à savoir principalement de 2 véhicules de collecte des ordures ménagères ainsi que le matériel embarqué nécessaire à l'identification des puces qui équiperont les bacs.

d) Le remboursement de la dette en capital (45 K€ en 2010 contre 43 K€ en 2009)

Ces remboursements concernent 2 emprunts dont l'un viendra à échéance en 2012. A titre indicatif, l'encours de dette se montera à 96 K€ fin 2010 et s'établira à 0,55 € par habitant.

## **2. Les recettes (1 426 K€ en 2009 contre 1 142 K€ en 2008)**

a) Emprunt (627 K€ en 2010 contre 732 K€ en 2009)

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un recours théorique à l'emprunt. Ce besoin prévisionnel d'emprunt s'établit à la somme de 627 K€ pour 2010 compte tenu du niveau des investissements prévus. Il sera le cas échéant réajusté à l'établissement du Compte administratif 2009. Pour information, lors des trois derniers exercices, cette prévision a été effacée par la reprise des excédents d'investissement.

b) Subvention d'investissement (70 K€)

Une subvention d'investissement d'un montant de 70 K€ en financement de l'AMO relative au projet de gestion des déchets a été inscrite suite à la décision de l'ADEME de soutenir cette opération.

### **B/ Section Fonctionnement**

#### **1. Les dépenses (17 850 K€ contre 16 694 K€ en 2009)**

a) Les fournitures de régie (405 K€ en 2010 équivalent à 2009)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin. Les prévisions sont basées sur l'estimation des consommations pour 2009.

Pour le carburant, la dotation (en baisse de 15 K€ par rapport à 2009) intègre la future taxe carbone ainsi que le fonctionnement d'un véhicule poids lourd en complément. Pour rappel, ce véhicule pour lequel les crédits ont été ouverts en 2009, servira à la collecte des PAV.

b) Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT (9 002 K€ pour 2010 contre 8 715 K€ en 2009 soit + 3,3 %)

Ces prévisions prennent en compte les évolutions de tarifs évoquées lors du Conseil Syndical du SYBERT dans sa séance du 12 novembre consacrée au débat d'orientations budgétaires. Globalement, la hausse prévue s'élève à 4 € par habitant.

La déclinaison de cette évolution sur les différentes prestations de traitement est la suivante :

- prestation de tri des déchets recyclables (1800 K€ contre 1 721 K€ en 2009) : + 4,5 % d'évolution des crédits prévue pour 2010 en comparaison de 2009 pour tenir compte de la modification du geste de tri en juillet 2010 (sur 6 mois).  
La prestation relative au tri facturée par le SYBERT constitue un coût net global comprenant :
  - o le montant de la prestation de tri découlant du geste de tri de chaque secteur (geste de tri différent jusqu'en juillet 2010),
  - o le montant du transport et du traitement des refus de tri,
  - o la déduction, le cas échéant, des recettes correspondant à la reprise de certains papiers et cartons. La faiblesse des cours actuels des matières premières induit, compte tenu du coût de leur transport, une valeur de reprise nulle,
- valorisation des OM résiduelles (3 562 K€ pour 2010 contre 3 419 K€ en 2009) : cette évolution d'environ + 4 % prend en compte :
  - o une légère baisse des tonnages à incinérer identique à celle constatée au cours de ces dernières années,
  - o le maintien pour l'année 2010 de la TGAP au niveau de 3,50 € la tonne de déchets incinérée. Pour rappel, cette TGAP passera à 5,60 € la tonne au 1<sup>er</sup> janvier 2011 puis à 7 € la tonne au 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, compostage individuel (4 055 K€ pour 2010 contre 3 575 K€) : l'évolution de ce poste s'établit à environ + 13 % en comparaison de 2009. Cette prévision prend en compte les effets positifs induits pour le Grand Besançon, par l'utilisation des nouvelles populations RGP (Recensement Général de la Population) recensées par l'INSEE. Pour mémoire, le projet de BP 2009 n'avait pas pu intégrer cette évolution,
- réhabilitation des anciennes décharges : le dernier appel à contribution interviendra en 2009 pour la somme de 242 K€ ce qui portera la contribution finale du Grand Besançon pour cette opération à la somme de 476 K€.

c) Les prestations de collecte des déchets (1 823 K€ pour 2010 contre 1 817 K€ en 2009 soit quasiment stables)

Collecte des OM résiduelles : 722 K€

Collecte des OM recyclables : 642 K€

Collecte du verre : 369 K€

Collecte du carton : 90 K€

Le renouvellement intégral des marchés de collecte interviendra au 1<sup>er</sup> juillet 2010. La prévision 2010 concernant ces deux prestations est maintenue au niveau de celle de 2009.

La prévision concernant le poste collecte des déchets recyclables comprend, pour un montant de 105 K€, la prestation de rupture de charge due à l'éloignement du site de tri des déchets recyclables de la société Nicollin à Corcelles Ferrières.

Concernant les collectes du verre et du carton, l'évolution des tonnages attendus et l'indexation des marchés en cours conduisent à une hausse limitée de + 1,3 % pour 2010.

*d) Les autres prestations*

L'opération de conteneurisation prévue nécessite pour cette année seulement une majoration des crédits relatifs aux prestations diverses. Ce poste s'élèvera à 210 K€ pour 2010 contre 40 K€ l'an passé. Il s'agit notamment de financer par un recours ponctuel à du personnel intérimaire, le déploiement d'agents de collecte expérimentés sur l'opération de conteneurisation. D'autres prestations de moindre importance liées également à l'opération de conteneurisation concernent également ce poste (façonnage, mise sous enveloppe de divers documents, publipostage...).

*e) Les dépenses de personnel (4 200 K€ en 2010 contre 4 077 K€ en 2009 soit + 3 %)*

L'évolution des crédits de personnel est prévue à hauteur de + 3 % entre 2009 et 2010. Cette dotation permettra l'embauche en contrats à durée déterminée de 3 techniciens en charge de l'opération de conteneurisation qui débutera sur le terrain en janvier 2010. Ces contrats prendront fin en juin 2010,

La dotation prévue prend également en compte :

- les conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraité, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2010,
- le glissement vieillissement technicité,
- l'incidence de la revalorisation du régime indemnitaire des différentes catégories.

Cette prévision prend également en compte l'adaptation le 1<sup>er</sup> juillet 2010 du périmètre d'intervention de la régie de collecte à la suite de la redéfinition globale des tournées.

	Postes ouverts au projet de BP 2009	Postes ouverts au projet de BP 2010
<b>Agents catégorie A</b>	7	7
<b>Agents catégorie B</b>	10	10
<b>Agents catégorie C</b>	107	110
<b>Total</b>	124	124 + 3 contrats temporaires
<b>Coût annuel</b>	4 076 K€	4 200 K€

**2. Les recettes (17 850 K€ contre 16 694 K€ en 2009)**

Le budget annexe gestion des Déchets étant voté avant la fin effective de l'exercice en cours, il n'est pas possible de procéder à une reprise anticipée du résultat attendu du compte administratif 2009 à l'occasion de ce Budget Primitif 2010.

*a) La REOM*

Afin d'équilibrer les dépenses de fonctionnement de 2010, il est nécessaire de faire évoluer la prévision en masse de la Redevance des Ménages de + 3,5 % en comparaison des prévisions d'encaissement de 2009. Compte tenu de l'évolution naturelle des bases de facturation constatée au cours de ces dernières années, la hausse moyenne des tarifs de la REOM des ménages pour 2010 se montera à + 2,9 %.

**Ainsi, le montant moyen de REOM à percevoir sur les ménages s'établira à 72 € par habitant contre 70 € en 2009.**

Toutefois, l'harmonisation en 2010 du service rendu et donc des tarifs de la REOM sur l'ensemble des secteurs de la périphérie pourra générer selon les niveaux de service et la composition familiale, des situations sensiblement différentes.

L'inscription en deux tranches annuelles de la subvention attendue de l'ADEME dans le cadre de la mise en place de la REOM incitative permettra de limiter la hausse des tarifs de la REOM.

Cette subvention devrait s'établir au final à 12,5 € par habitant (environ 2 190 K€ au total) soit 1 300 K€ au titre de 2010 et 890 K€ au titre de 2011.

Par ailleurs, la mise en place de puces d'identification sur les bacs devrait également contribuer à étoffer la base de facturation.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la REOM ménages et non ménages, s'établissent à 14 679 K€ pour 2010.

b) Subvention (2 795 K€ en 2010 contre 1 530 K€ en 2009)

L'autre poste de recettes important du budget concerne l'encaissement de subventions. En dehors du financement ponctuel de la mise en place de la REOM incitative par l'ADEME (1 300 K€ au titre de 2010) la principale aide émane d'Eco-Emballages dont le soutien à la valorisation des déchets recyclables est évalué à environ 1 310 K€. De plus 2010 enregistrera l'encaissement de la seconde moitié, soit 85 K€, d'une subvention ponctuelle et spécifique liée à la réalisation d'une démarche d'optimisation des collectes qui se montera au total à 170 K€.

Par ailleurs, le nouvel éco organisme, Eco Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités produits par les ménages (exemple publicités). L'aide attendue pour 2010 s'élève à environ 100 K€.

c) Ventes matières (260 K€ en 2010 contre 489 K€ en 2009)

Ce poste a été recalé sur la base des cours actuels et annoncés de reprise des matières. Pour information, les valeurs de reprise des différentes matières (plastiques, papiers, carton, acier...) ont été divisée par 4 depuis l'avènement de la crise, hormis pour le verre pour lequel le prix de reprise est garanti.

La prévision 2009 d'encaissement se situe à environ 265 K€.

**CAGB  
BUDGET ANNEXE DECHETS**

**PROJET DE BUDGET DECHETS 2010 HT PAR CHAPITRE**

DÉPENSES			RÉCETTES		
<b>Section d'investissement</b>			<b>Section d'investissement</b>		
<b>1 377 142,00</b>			<b>1 377 142,00</b>		
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 400,00	Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	44 742,00	Chapitre 13	Subventions d'investissement	70 000,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	140 000,00	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	626 607,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 110 000,00	Reprise résultat 2008		0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	657 535,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	50 000,00	Chapitre 021	Virement à la section d'exploitation	23 000,00
<b>Section d'exploitation</b>			<b>Section d'exploitation</b>		
<b>17 849 587,00</b>			<b>17 849 587,00</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	12 811 942,00	Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 400,00
Chapitre 012	Charges de personnel	1 200 000,00	Chapitre 70	Ventes de prestations de services	14 909 187,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	20 500,00	Chapitre 74	Subventions d'exploitation	2 795 000,00
Chapitre 66	Charges financières	6 110,00	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	500,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	30 500,00	Chapitre 77	Produits exceptionnels	2 500,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	100 000,00	Chapitre 013	Atténuations de charges	20 000,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	657 535,00	Reprise résultat 2008		0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	23 000,00			
<b>TOTAL</b>		<b>19 226 729,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>18 226 729,00</b>

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le budget annexe 2010 de la gestion des déchets.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 23 DEC. 2009